

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
02/07/2020

Dossier complet le :
02/07/2020

N° d'enregistrement :
2020-4769

1. Intitulé du projet

Réalisation de cinq tronçons de voies cyclables

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes de Grand Lieu

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Boblin Johann, Président

RCS / SIRET

2 4 4 4 0 0 4 3 8 0 0 0 4 4

Forme juridique

Communauté de communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. c)	Construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10 km

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de son Schéma directeur Mobilités Douces, la Communauté de Communes de Grand Lieu souhaite réaliser de nouvelles portions de voies réservées aux cyclistes, entre Saint-Lumine-de-Coutais et Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (tronçon 87), entre La Chevrolière et Pont Saint Martin (tronçon 88b), entre La Chevrolière et Tournebride (Parc d'Activités) (tronçon 91a), entre Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et La Limouzinière (tronçon 96a) et entre Saint-Colomban et La Limouzinière (tronçon 96b).

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre du projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » et de l'orientation « Promouvoir un agencement à l'échelle de l'habitant, et favorable aux déplacements de courte distance : polarité et proximité » du SCOT du Pays de Retz, la CDC de Grand Lieu souhaite améliorer son réseau cyclable. Une enquête a montré que la population de la CDC était inégalement répartie et concentrée au niveau des centres-bourgs. Les ¾ des déplacements s'effectuent en voiture, et la proportion de trajets à vélo est très faible : 5% en intra-communal pour seulement 1% en dehors en extra-communal.

Le projet consiste ici à aménager cinq tronçons établis comme "prioritaires".

L'objectif de Grand Lieu, présenté dans son Plan Global de Déplacements approuvé le 5 mars 2019, est d'atteindre un objectif de 4% de part modale vélo. Le schéma des Mobilités Douces, intégré à ce PGD, vise à développer la pratique du vélo sur les déplacements de proximité et quotidiens.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les liaisons sont issues du Schéma Directeur des Modes Doux de la Communauté de Communes de Grand-Lieu. Leur réalisation sera phasée dans le temps en fonction de leurs priorités. Concernant les 5 liaisons de la présente demande, le phasage exact n'est pas encore connu mais certains points peuvent être listés :

- la liaison 87 ne nécessite qu'un jalonnement qui peut être mis en place rapidement et pour des coûts modérés. Les travaux sont prévus pour le printemps 2021.

- la liaison 88b consiste en une voie verte qui prendra place sur une ancienne voie ferrée dont le parcellaire appartient en majeure partie au département. Le reste devra faire l'objet d'acquisitions foncières. Le démarrage des travaux est prévu pour la fin d'année 2020.

- la liaison 91a nécessite la création d'une voie verte et d'importantes acquisitions foncières qui peuvent être plus ou moins longues à aboutir. Le démarrage des travaux est prévu courant 2021.

- la liaison 96a ne nécessite que la mise en place d'un jalonnement et la sécurisation des carrefours. Le démarrage des travaux est prévu courant 2021.

- la liaison 96b nécessite la création d'une voie verte sur une bande à acquérir. De plus, elle nécessite la construction d'une passerelle le long de la RD63 dont la solution technique n'est pas encore arrêtée. Les travaux sont prévus pour 2021.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les itinéraires comprendront plusieurs types de voies de circulation dédiées aux cyclistes :

- Voie Verte : voie dédiée aux cyclistes et piétons d'une largeur de 3m à au moins 1m du bord de la route (busage ou décalage par rapport aux éventuels fossés en fonction des situations)

-voie partagée : pas d'aménagements particuliers

La voirie existante sera partagée avec les cycles, elle reliera Saint-Lumine-de-Coutais et Saint Philbert-de-Grand-Lieu sur une distance de 6,25 km.

Une Voie Verte longera la RD65 entre La Chevrolière et Pont-Saint-Martin, sur 2,40 km.

Une Voie Verte reliera La Chevrolière et Tournebride (Parc d'Activités) le long de la RD62 sur 3,05 km.

Entre Saint Philbert de Grand Lieu et la Limouzinière, l'itinéraire sera composé de la voie existante partagée entre les différents usagers, sur 4,29 km.

Enfin, entre Saint Colomban et La Limouzinière, l'itinéraire emprunte la RD 63, sous forme de voie verte sur l'accotement Est, sur 1,75 km.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La note jointe à ce formulaire présente en dernière page un tableau listant les différentes procédures réglementaires auxquelles pourraient être soumis les travaux de liaisons cyclables. A ce jour, la seule procédure qui s'applique est le cas par cas, mais les évolutions du projet et les impacts cumulés avec de futures liaisons (qui feront l'objet d'une nouvelle demande d'examen au cas par cas) pourront atteindre les seuils de déclaration loi sur l'eau, étude d'impact, etc.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur tronçon 87	6,25 km
Longueur tronçon 88b	2,40 km
Longueur tronçon 91a	3,05 km
Longueur tronçon 96a	4,29 km
Longueur tronçon 96b	1,75 km

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

cf note ci-jointe

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Communes traversées :

- Saint-Colomban (44310)
- La Limouzinière (44310)
- Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (44310)
- La Chevrolière (44118)
- Pont-Saint-Martin(44130)
- Saint-Lumine-de-Coutais (44310)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Empty text box for project description and authorization date.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tronçon 96b coupe la ZNIEFF de type 1 n°520007302 : Forêt de Touvois et de Rocheserviere, vallée de la Logne et de ses affluents. Le tronçon 87 se situe à proximité de la ZNIEFF 1 de type 1 n°520006647 : Lac de Grand Lieu .
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le lac de Grand Lieu est couvert par une RNN sur les 2/3 ouest et par une RNR sur le 1/3 est. Aucune des liaisons ne passe directement au sein de la RNN, la plus courte distance entre le projet et l'une des réserves est de 938 m entre la RNN et le lieu-dit la Poterie (liaison 87)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de la Chevrolière est située en zone D du Plan d'Exposition au Bruit mais n'est pas localisée au sein du plan de gêne sonore
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tronçon 87 en partie dans la Zone Humide d'Importance Majeure (ONZH) du Lac de Grand Lieu et dans la zone Ramsar du Lac de Grand Lieu

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bassin versant de Grand Lieu n'est pas concerné par un PPRi (source : Sage Grand Lieu)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le site BASOL, sont répertoriés : - un site pollué ou potentiellement pollué à St-Philbert-de-Grand-Lieu, - un site à St-Lumine, - un site à Pont St Martin - trois sites à La Chevrolière
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le département de Loire-Atlantique n'est concerné par aucune ZRE (source : DREAL Pays de la Loire)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit lac de Grand Lieu (32 ensembles bordant le lac de Grand Lieu) Liaison concernée : 87 (extrémité ouest)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS FR5210008 Lac de Grand Lieu ZSC FR5200625 Lac de Grand Lieu Liaison concernée : 87
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé du lac de Grand Lieu Liaison concernée : 87

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Liaisons traversant en grande partie des milieux cultivés et des agglomérations. Au possible les pistes cyclables prendront place sur des accotements élargis ou nécessiteront l'abattage de haies non qualitatives de type thuya ou lauriers. L'arrachage de haies qualitatives sera compensé. Néanmoins certains tronçons (cf note ci-jointe) nécessiteront un défrichage partiel ou une coupe de ligneux sans mise en péril du caractère boisé du site. Les liaisons ont été réfléchies de sorte à ne causer que des incidences mineures sur les habitats, et visent à long terme à réduire l'usage de la voiture par les locaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les habitats et espèces du site Natura 2000 correspondent principalement à des milieux aquatiques lacustres, qui ne sont pas présents dans l'emprise du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La traversée de la Logne (ZNIEFF I Forêt de Touvois et de Rocheservière, vallée de la Logne, de ses affluents) au niveau du moulin de Gilles nécessitera la mise en place d'une passerelle en raison de la dangerosité de la RD63 (virage, visibilité très faible). Cette passerelle est prévue du côté Sud du pont et est actuellement en cours d'étude de faisabilité. Elle nécessitera toutefois l'abattage de certains arbres dont quelques chênes et frênes mais également robiniers et autres exogènes (haie de laurier à proximité) (surface inconnue). L'habitat concerné n'est ni déterminant ni d'intérêt communautaire
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation minimale de milieux naturels, les tronçons étudiés se situant en grande majorité sur des voies existantes, bitumés ou remblayés (chemins). Quelques tronçons nécessitent toutefois une création ex nihilo, comme sur la liaison 91a par exemple. (détail dans la note ci-jointe)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Installations industrielles : trois à Saint-Colomban, trois à La Limouzinière, trois à Saint-Lumine, cinq à Saint-Philbert, treize à La Chevrolière Une canalisation de matières dangereuses (gaz naturel) à Pont-Saint-Martin
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	St-Philbert, La Limouzinière, St-Colomban, recensés dans l'atlas des zones inondables (AZI) du Grand Lieu de 2009, «Inondation – Par une crue à débordement lent de cours d'eau» Sismicité : aléa 3 (moyen) dans les six communes Retrait gonflement des sols argileux : aléa faible à moyen sur les cinq tronçons Potential radon : catégorie 1 (faible) à 3 (élevé) selon les secteurs
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Objectif : Réduction des déplacements quotidiens (domicile-travail ; domicile-somemrces) en voiture au profit du vélo, développement de l'offre touristique cyclable.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas source de bruit en dehors de sa phase de travaux (nuisances limitées). En revanche l'aéroport de Nantes Atlantiques se situe à quelques kilomètres au nord du lac de Grand Lieu. D'après la cartographie du plan d'exposition au bruit (Geoportail), la commune de la Chevrolière (tronçon 91a, 88b) se situe en zone D (trafic aérien audible mais non dangereux). Aucun tronçon n'est en revanche situé dans le plan de gêne sonore.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase de travaux seulement.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les revêtements des pistes devront être compatibles avec les recommandations de l'ABF vis-à-vis de la proximité des pistes avec le site inscrit et le site classé du lac de Grand Lieu.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Emprise des pistes cyclables sur des terres agricoles restant marginales. pas de modification substantielle des activités

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Comme expliqué plus en détail dans la note jointe à ce CERFA, le projet de ces 5 liaisons prend place dans le cadre d'un plan de développement de l'offre cyclable. Ce plan prend racine dans le schéma directeur des modes doux élaboré en 2018. Les liaisons présentées dans le schéma directeur font tour à tour l'objet d'une étude de faisabilité, leur priorité étant définie en fonction des besoins locaux. L'objectif est alors de faire une demande d'examen au cas par cas pour chaque lot de liaisons qui seront mises en place sur une même période. Les phasages de ces lots seront espacés dans le temps, néanmoins l'ensemble de ces lots forme bien un projet global de développement de l'offre cyclable. A ce titre, il peut être considéré que chaque phase se cumule aux autres.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Note ci-jointe détaillant l'état initial de l'environnement et présentant une analyse des incidences pouvant être identifiées en l'avancement actuel du projet (défrichage, abattage de haies, dérangement de la faune en général et des espèces d'intérêt communautaire en particulier, etc.).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

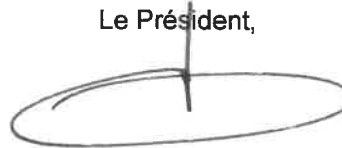
LA CHEVROLIERE

le, 30/06/2020

Signature


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Parc d'Activités de Tournebride
CS 30003 - 44118 LA CHEVROLIERE
Téléphone 02 51 70 91 11
Télécopie 02 51 70 91 10

Le Président,



Johann BOBLIN

